

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 25 MARS 2024, 20H00

AVIS PUBLIC, est par la présente donné, par le soussigné, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le lundi 25 mars 2024, à 20h00, à La Chapelle, située au 364 rue St-Joseph, à Laurier-Station.

Au cours de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. **Ouverture de séance**
2. **Validation de l'avis de convocation**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Administration**
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024
 - 4.2. Adoption / Plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de chaussées
 - 4.3. Avis de motion / Règlement 09-24 / Règlement sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 4.4. Adoption / Projet de règlement 09-24 / Règlement sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 4.5. Promesse de vente et d'achat / Lot 6 564 438 / 377, rue des Érables
 - 4.6. Octroi de contrat / Gré à gré / Arpéo arpenteur-géomètre inc. / Services professionnels / Arpentage / Projet de développement résidentiel « *La Clé des champs* »
5. **Période de questions**
6. **Levée de la séance**

Donné à Laurier-Station, ce 20^e jour du mois de mars 2024.



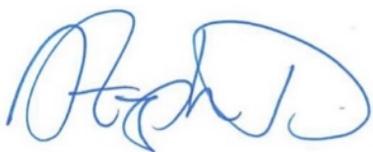
Stéphane Dion
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné **STÉPHANE DION**, greffier-trésorier de la municipalité de Laurier-Station, résidant à Sainte-Croix-de-Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Site internet de la Municipalité
- Babillard prévu à cet effet

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de mars 2024.



Stéphane Dion
Greffier-trésorier